

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 janvier 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - M. MASSON (pouvoir M. DEVALEE) - M. DUPIRE (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. BERTELOOT (pouvoir M. MILLOT) - M. IZIMER (pouvoir M. EL HASSOUNI) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme GAUTHIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Camping du lac - Fixation des tarifs - Année 2014

Monsieur Martin au nom des commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

La Ville a repris en régie la gestion du camping du lac.

L'objet du rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal la fixation des tarifs pour la saison 2014.

Sont proposés, à cet égard, deux périodes de tarifs (basse et haute saison) ainsi qu'un tarif unique quel que soit le nombre de personnes occupant un mobile-home, dans les conditions suivantes .

Nature	Basse saison*	En saison (du 01/07 au 31/08)*
Emplacement	4,70 €	6,70 €
Adulte	2,85 €	4,00 €
Enfant de moins de 7 ans	2,05 €	3,05 €
Enfant de moins de 2 ans	gratuit	gratuit
Électricité (10 ampères)	4,10 €	4,10 €
Installation supplémentaire	2,05 €	2,55 €
Chien	2,05 €	2,05 €
Installation ou véhicule supplémentaire	2,05 €	2,55 €
Garage mort	7,15 €	10,20 €

* Tarifs par jour

	Du 31/03 au 15/06 Du 01/09 au 31/10		Du 16/06 au 31/08	
	nuit	semaine	nuit	semaine
Mobile-home sans sanitaires 4 pers.	37,75 €	264,20 €	51,00 €	357,00 €
Mobile-home avec sanitaires 4 pers.	56,10 €	392,70 €	71,40 €	500,00 €
Mobile-home avec sanitaires 4 à 6 pers.	61,20 €	428,40 €	76,50 €	535,50 €

Les tarifs s'entendent TTC et seront appliqués à compter du 31 mars 2014.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider les tarifs à appliquer au camping du lac, à compter du 31 mars 2014, tels qu'ils sont proposés dans le rapport.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ